



## Description

Le Prix spécial de reconnaissance de la FEO est décerné une fois par année à un organisme, à un groupe ou à une personne en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles à l'éducation financée par les fonds publics en Ontario, en dehors des conseils scolaires.

## Critères

Les efforts de la personne, du groupe ou de l'organisme doivent viser l'amélioration de l'éducation financée par les fonds publics en Ontario.

Les contributions doivent avoir été soutenues pendant une longue période.

Les contributions peuvent être locales ou provinciales.

La candidature d'une personne ne peut pas être proposée pour son travail en tant que membre du personnel d'un conseil scolaire. La candidature d'un groupe ou d'un organisme ne peut pas être proposée pour du travail effectué au niveau du conseil scolaire.

Les récipiendaires précédents du prix Greer sont exclus, à moins qu'elles ou ils aient apporté d'importantes contributions au-delà de celles dont a fait état leur candidature initiale pour le prix Greer.

## Qui peut proposer une candidature?

Tout le monde peut proposer une candidature : des parents, des élèves, des enseignantes et des enseignants, des administratrices et des administrateurs, des membres du public.

## Le prix

La personne recevant le prix sera informée en mai et se verra décerner un certificat à l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration de la FEO, en août. Le prix comprend aussi une somme d'argent de 1 000 \$. Cette somme peut être remise à la ou au récipiendaire, ou à un organisme caritatif œuvrant dans le domaine de l'éducation ou à une autre très bonne cause éducative désignée par la ou le récipiendaire.